



Rapporteur : M. MARTIN

47615

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Compte-rendu de la délégation de pouvoirs au Président en matière de contentieux - 2ème semestre 2022

Le jeudi 13 avril 2023 à 09h32, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. SOHIER)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h08.

## Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-10-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs au Président ;

## Exposé :

Le compte-rendu des contentieux, engagés par ou contre le Département depuis la précédente information faite au Conseil départemental (septembre 2022) est produit en annexe 1.

Pour compléter cette vision de flux sur le second semestre 2022, des éléments plus globaux de bilan 2022 relatifs aux contentieux du Département sont joints en annexe 2 .

## Décide :

**- de prendre acte des informations ci-annexées relatives aux contentieux engagés par ou contre le Département et aux décisions de justice rendues sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2022.**

## Vote :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en Préfecture le : 17 avril 2023

ID : AD20230155

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le mardi 18 avril 2023

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation

Elodie JARNIGON